



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 14 novembre 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, sont présents et les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

**RÉSOLUTION 2022-11-258  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par madame Danièle Tremblay, d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2

**RÉSOLUTION 2022-11-259  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 11 octobre 2022 et séance extraordinaire du 7 novembre 2022
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et finances
  - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois d'octobre 2022
  - 6.2. Embauche de madame Marlène Bourdages à titre de commis aux prêts
  - 6.3. Embauche de madame Annie Cousineau à titre de commis aux prêts, sur appel



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

- 6.4. Confirmer l'embauche de monsieur Alain Hébert, à titre de mécanicien-chauffeur-journalier
- 6.5. Contrat de travail de la directrice des finances
- 6.6. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023
- 6.7. Demande d'avis pour l'acquisition d'un bail de villégiature
- 6.8. Dépôt des états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
- 6.9. Renouvellement du contrat d'assurances pour l'année 2023
- 6.10. Gestion des ressources humaines et relations de travail – Services juridiques et Service des ressources humaines et relations de travail avec la Fédération québécoise des municipalités
- 6.11. Demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts – territoire public Jarret de Chien et terres publiques au lac Brochet
- 6.12. Embauche de madame Diana Baril, à titre de secrétaire-réceptionniste
7. Sécurité publique
  - 7.1. Amendement no 1 à l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
  - 7.2. VP Consultant – offre de services révisée pour le projet garage municipal/caserne
  - 7.3. LH2 services professionnels – offre de services professionnels en ingénierie révisée – projet garage municipal/caserne
  - 7.4. GBA Inc. – offre de services professionnels en architecture révisée – projet garage municipal/caserne
8. Travaux publics
  - 8.1. Attestation bilan 2021 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9. Hygiène du milieu
  - 9.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
  - 9.2. Approbation des jours et heures d'ouverture de l'écocentre 2023
  - 9.3. Données sur le prélèvement d'eau
  - 9.4. Mandat à Équipe Laurence - projet remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre
  - 9.5. Mandat à Équipe Laurence - projet remplacement de la conduite sanitaire et ajout d'un réseau pluvial sur la rue de l'Église
10. Urbanisme et environnement
  - 10.1. Adoption du règlement numéro 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire
  - 10.2. Adoption du second projet de règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme
  - 10.3. Adoption du second projet de règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale
  - 10.4. Demande à la Commission de toponymie – nomination du chemin de la Falaise
  - 10.5. Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon - renouvellement du partenariat pour la poursuite du



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

Programme de suivi de la qualité de l'eau à L'Ascension

- 10.6. Accord au renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026
- 10.7. Offres de service - Gestim
- 11. Loisirs et culture
  - 11.1. Modification des jours et heures d'ouverture de la bibliothèque
  - 11.2. Contrat pour l'entretien de la patinoire, saison 2022-2023
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**3** **RÉSOLUTION 2022-11-260**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU 11**  
**OCTOBRE 2022 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7**  
**NOVEMBRE 2022**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2022, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4** **INFORMATION AUX CITOYENS**

**4.1** **Maire**

**5** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6.1** **RÉSOLUTION 2022-11-261**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS**  
**D'OCTOBRE 2022**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'octobre 2022, au montant de 310 963,35 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.2** **RÉSOLUTION 2022-11-262**  
**EMBAUCHE DE MADAME MARLÈNE BOURDAGES À TITRE DE**  
**COMMIS AUX PRÊTS**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher madame



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

Marlène Bourdages à titre de commis aux prêts, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 14 novembre 2022. Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.3                   RÉSOLUTION 2022-11-263  
EMBAUCHE DE MADAME ANNIE COUSINEAU À TITRE DE  
COMMIS AUX PRÊTS, SUR APPEL**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'embaucher madame Annie Cousineau à titre de commis aux prêts, ayant un statut de personne salariée remplaçante, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 14 novembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.4                   RÉSOLUTION 2022-11-264  
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ALAIN HÉBERT, À  
TITRE DE MÉCANICIEN-CHAUFFEUR-JOURNALIER**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de monsieur Alain Hébert, une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2022-06-146);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que monsieur Hébert satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de confirmer monsieur Alain Hébert au poste de mécanicien-chauffeur-journalier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.5                   RÉSOLUTION 2022-11-265  
CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DES FINANCES**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver le contrat de travail de la directrice des finances et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.6                   RÉSOLUTION 2022-11-266  
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR  
L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023.

16 janvier	13 février
13 mars	11 avril
8 mai	12 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	10 octobre
13 novembre	11 décembre

Les séances se tiendront le 2<sup>e</sup> lundi du mois, sauf pour les mois suivants : janvier (la séance se tiendra le 3<sup>e</sup> lundi du mois), avril et octobre (la séance se tiendra le 2<sup>e</sup> mardi du mois).

Les séances débuteront à 19 h, et auront lieu à la salle multifonction située à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.7**                    **RÉSOLUTION 2022-11-267**  
**DEMANDE D'AVIS POUR L'ACQUISITION D'UN BAIL DE**  
**VILLÉGIATURE**

CONSIDÉRANT que lot 39, rang 1, canton de Mousseau est sous bail de villégiature et que la propriétaire, madame Diane E Luck, a fait une demande pour l'acquisition;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle demande l'avis de la Municipalité sur cette demande achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que la municipalité de L'Ascension est favorable à l'acquisition du bail de villégiature du lot 39, rang 1, canton de Mousseau, par madame Diane E Luck.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.8**                    **RÉSOLUTION 2022-11-268**  
**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL**  
**D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de recevoir de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, pour dépôt, les états financiers



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.9                   RÉSOLUTION 2022-11-269  
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE POUR  
L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le renouvellement des contrats d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2023, au montant de 39 891 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.10                  RÉSOLUTION 2022-11-270  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE  
TRAVAIL – SERVICES JURIDIQUES ET SERVICE DES  
RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relation du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations de travail, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que la municipalité de L'Ascension mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations de travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.11                  RÉSOLUTION 2022-11-271  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET  
DES FORÊTS – TERRITOIRE PUBLIC JARRET DE CHIEN ET  
TERRES PUBLIQUES AU LAC BROCHET**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

CONSIDÉRANT que le territoire public désigné Jarret de Chien situé entre le chemin de la Maison de Pierre et la rivière Rouge devait s'intégrer à la réserve aquatique projeté en 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension s'est objectée en 2021 aux opérations forestières projetées du chantier Jarret de Chien;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a collaboré avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en 2010 pour le développement de la villégiature en terres publiques au lac Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de solliciter le ministère des Ressources naturelles et des forêts pour obtenir la propriété du territoire Jarret de Chien à des fins de conservation et pour activer le projet de villégiature au lac Brochet.

De transmettre copie de la résolution à la MRC Antoine-Labelle et à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.12**

**RÉSOLUTION 2022-11-272  
EMBAUCHE DE MADAME DIANA BARIL, À TITRE DE  
SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'embaucher madame Diana Baril, à titre de secrétaire-réceptionniste, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 5 décembre 2022.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.1**

**RÉSOLUTION 2022-11-273  
AMENDEMENT NO 1 À L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS  
AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter l'amendement no 1 à l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, relatif à la prolongation de la durée de l'entente et à la contribution annuelle, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la contribution 2022-2023 au montant de 180 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.2**                    **RÉSOLUTION 2022-11-274**  
**VP CONSULTANT – OFFRE DE SERVICES RÉVISÉE POUR LE**  
**PROJET GARAGE MUNICIPAL/CASERNE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-035 mandatant la firme VP Consultant pour la prise en charge du projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal;

CONSIDÉRANT les changements apportés au projet initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter l'offre de service révisée en date du 3 octobre 2022 de VP Consultant, au montant de 23 586 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.3**                    **RÉSOLUTION 2022-11-275**  
**LH2 SERVICES PROFESSIONNELS – OFFRE DE SERVICES**  
**PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE RÉVISÉE – PROJET GARAGE**  
**MUNICIPAL/CASERNE**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme LH2 services professionnels en ingénierie pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal;

CONSIDÉRANT les changements apportés au projet initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service de services professionnels en ingénierie révisée en date du 3 octobre 2022, de LH2 services professionnels, au montant de 72 500 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.4**                    **RÉSOLUTION 2022-11-276**  
**GBA INC. – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN**  
**ARCHITECTURE RÉVISÉE – PROJET GARAGE**  
**MUNICIPAL/CASERNE**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme GBA Inc. pour services professionnels en architecture pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal;

CONSIDÉRANT les changements apportés au projet initial;





Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'offre de service de services professionnels en architecture révisée en date du 26 octobre 2022, de GBA Inc., au montant de 75 700 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.1**                    **RÉSOLUTION 2022-11-277**  
**ATTESTATION BILAN 2021 - PROGRAMME D'AIDE À**  
**L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 435 984 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de L'Ascension vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 466 306 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2021 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à *l'entretien du réseau routier local*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.1**                    **RÉSOLUTION 2022-11-278**  
**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA**  
**CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À**  
**2023**

CONSIDÉRANT que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que :



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.2**

**RÉSOLUTION 2022-11-279**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que pour l'année 2023, l'écocentre sera ouvert aux jours et heures suivants :

Mois	Vendredi 8h à 12h	Samedi 8h30 à 12h30
<b>Mai</b>	12	27
<b>Juin</b>	2	17
	30	
<b>Juillet</b>	7	22
	14	
<b>Août</b>	11	5
	25	
<b>Septembre</b>	29	9
<b>Octobre</b>	20	14

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

9.3

**RÉSOLUTION 2022-11-280**  
**DONNÉES SUR LE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

Considérant que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

Considérant que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

Considérant que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

Considérant que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

Considérant que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu :

De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

**9.4**                    **RÉSOLUTION 2022-11-281**  
**MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE - PROJET REMPLACEMENT DU**  
**RÉSEAU SANITAIRE SUR LA RUE MAISON-DE-PIERRE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Équipe Laurence pour la conception, la préparation des plans et devis, le processus d'autorisation au MELCCFP et la surveillance des travaux pour le remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service datée du 14 novembre 2022, de la firme Équipe Laurence, au montant de 15 975 \$, plus les taxes applicables, pour le projet de remplacement du réseau sanitaire sur la rue Maison-de-Pierre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.5**                    **RÉSOLUTION 2022-11-282**  
**MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE - PROJET REMPLACEMENT DE**  
**LA CONDUITE SANITAIRE ET AJOUT D'UN RÉSEAU PLUVIAL**  
**SUR LA RUE DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Équipe Laurence pour la conception, la préparation des plans et devis, le processus d'autorisation au MELCCFP et la surveillance des travaux pour le remplacement du réseau sanitaire et l'ajout d'un réseau pluvial sur la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter l'offre de service datée du 14 novembre 2022, de la firme Équipe Laurence, au montant de 17 475 \$, plus les taxes applicables pour le projet de remplacement de la conduite sanitaire et l'ajout d'un réseau pluvial sur la rue de l'église.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.1**                    **RÉSOLUTION 2022-11-283**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-542 AMENDANT LE**  
**RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE GÉNÉRALE DES**  
**RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS)**  
**NUMÉRO 2000-346 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION**  
**COURT SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le règlement numéro 2022-542 amendant le règlement relatif à la régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) numéro 2000-346 afin de mieux encadrer la location court séjour sur le territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.2**                    **RÉSOLUTION 2022-11-284**  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-543 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 2022-543 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence de tourisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.3**                    **RÉSOLUTION 2022-11-285**  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-544 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348 AFIN DE MIEUX ENCADRER LA LOCATION COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 2022-544 amendant le règlement relatif au zonage numéro 2000-348 afin de mieux encadrer la location court séjour d'une résidence principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.4**                    **RÉSOLUTION 2022-11-286**  
**DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – NOMINATION DU CHEMIN DE LA FALAISE**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

CONSIDÉRANT la résolution 2022-09-224 demandant à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de rue : chemin Terrapin;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponyme refuse le nom du chemin Terrapin car ce nom ne respecte pas les critères de choix puisque le spécifique doit être en français;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom *chemin de la Falaise* pour désigner la rue située sur le lot 6 518 048, accessible par la route 321 (239, chemin de L'Ascension).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.5**

**RÉSOLUTION 2022-11-287**

**ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON - RENOUELEMENT DU PARTENARIAT POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU À L'ASCENSION**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de renouveler le partenariat avec l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour l'année 2023 concernant la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à L'Ascension, et ce, au coût de 2 620,39 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.6**

**RÉSOLUTION 2022-11-288**

**ACCORD AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2023 À 2026**

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de L'Ascension.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

**10.7**                    **RÉSOLUTION 2022-11-289**  
**OFFRES DE SERVICE - GESTIM**

CONSIDÉRANT que le contrat pour services professionnels en urbanisme avec la firme Gestim se termine en décembre;

CONSIDÉRANT les offres service de Gestim pour la prolongation du contrat et pour une assistance technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter les offres de service de Gestim, pour la prolongation du contrat de service professionnel en urbanisme pour une période de quatre (4) mois, soit de janvier à avril 2023 et pour une assistance technique pour la période de décembre 2022 à mai 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**11.1**                    **RÉSOLUTION 2022-11-290**  
**MODIFICATION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA**  
**BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu qu'à compter du 14 novembre 2022, les jours et heures d'ouverture de la bibliothèque seront comme suit :

Mardi :	12 h à 16 h
Mercredi :	15 h à 19 h
Jeudi :	9 h à 12 h
Vendredi :	15 h 30 à 19 h 30
Samedi :	9 h à 12 h

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**11.2**                    **RÉSOLUTION 2022-11-291**  
**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE, SAISON 2022-**  
**2023**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'octroyer le contrat d'entretien et de déneigement de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023 à monsieur Marc-André Fillion, au montant forfaitaire de sept cent soixante dollars (760 \$) par semaine, et selon les modalités et conditions décrites au contrat.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 14 novembre 2022

---

**12 CORRESPONDANCE**

Date	Expéditeur	Sujet
9 novembre 2022	Mme Isabelle Fleurant Directrice École des Trois Sentiers	Acception de la demande de la municipalité pour installation d'une rampe d'accès, entrée principale

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 RÉSOLUTION 2022-11-292  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Jacques Allard,  
Maire

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard  
Maire